

Un enfant devenu grand

Sur la page de titre du Bulletin des médecins suisses – oui, la revue que vous tenez entre les mains – une annotation figure tout en bas, bleu sur jaune en petits caractères: «...». Devez-vous revenir en arrière et regarder? Non, ne prenez pas cette peine, voici la réponse. Il y est noté: «Organe officiel de la FMH et de FMH Services». Vous en étiez-vous jamais rendu compte? Et vous êtes-vous demandé un jour ce que cela signifie?

Dans l'affirmative, nous vous conseillons de lire l'article figurant à la page 501 de ce numéro. Dans la négative, ne vous privez pas de faire pareil. Car la relation entre FMH et FMH Services, entre l'organisation professionnelle et la société de services, l'association de médecins et la société coopérative, est loin d'être banale. Elle va plus loin que la simple profession de foi consistant à se réclamer d'un «organe officiel» commun, dans lequel une organisation publie ses articles sous la couleur bleu roi et l'autre sous un fronton bleu azur. Cette relation prend ses racines dans les trois lettres que les deux organisations portent chacune dans leur nom – un fait qui ne manque pas, parfois, de déconcerter, de prêter à confusion ou même d'entraîner la consternation.

Non, la relation entre la FMH, organisation professionnelle, et FMH Services en tant que société coopérative, n'est vraiment pas banale. Elle est cordiale tout en étant contradictoire. Elle tient de celle que des parents ont avec leur enfant. A l'origine département du secrétariat géné-

ral nommé «Syndicat des médecins», ce dernier a bientôt volé de ses propres ailes et s'est installé sur le marché. C'est aujourd'hui une société de services juridiquement et financièrement autonome, partenaire adulte de l'association professionnelle «mère». Ce partenariat a d'ailleurs été consacré, l'année dernière, par un contrat qui, comme on le fait entre adultes, fixe les droits et les devoirs de part et d'autre, en particulier en ce qui concerne l'usage exclusif des trois lettres FMH. Le dernier lien de dépendance a finalement lui aussi été rompu, à savoir la direction organisationnelle de la société coopérative par le Comité central de la FMH ou, plus précisément, par une partie de ses membres sous un seul et même président.

FMH Services se verra dotée d'une nouvelle administration autonome qui définira la direction stratégique du groupe et ses prestations. Pour ce faire, on recherche des personnes qui avec cœur et élan, sauront prolonger et développer l'idée initiale: offrir à nos membres des services attrayants dans le domaine de l'économie d'entreprise! Nous espérons que l'annonce à la page 555 saura convaincre toutes celles et ceux pour qui la collaboration entre la FMH et FMH Services est davantage qu'une annotation bleue sur fond jaune.

*Pour l'administration de la Société
coopérative FMH Services*

Dr Jacques de Haller, président